



REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-erre et Le Theil-sur-Huisne

Aux membres du Conseil municipal de Val-au-Perche

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal de Val-au-Perche se réunira à la mairie (Salle du Conseil municipal située au 1^{er} étage de la Mairie - 5, place de la Mairie), le mardi 20 février 2024 à 20 h.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2023
3. Travaux :
 - 3.1. Avenant n°1 au marché public avec l'entreprise SARL Adrien LEBLANC BOURGOIN BRIERE, lot n° 2 charpente-couverture, pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en gîte communal à Gémages.
4. Sécurité :
 - 4.1. Mise en place d'un système de vidéoprotection.
5. Fêtes et cérémonies :
 - 5.1. Instauration de bons cadeaux à l'occasion de l'octroi de la Médaille de la Famille Française.
6. Personnel :
 - 6.1. Revalorisation des frais de missions,
 - 6.2. Besoins ponctuels de personnel : approbation d'une enveloppe budgétaire 2024.
8. Gouvernance :
 - 8.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
9. Informations diverses
10. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Val-au-Perche, le 13 février 2024

Le Maire,

Sébastien THIROUARD

